

Quelles sont vos obligations ?

La loi n°2003-9 du 3 janvier 2003 relative à la sécurité des piscines impose la mise en place d'un dispositif de sécurité normalisé :

- depuis le 1er janvier 2004, pour les piscines privées nouvellement construites à usage individuel ou collectif.
- depuis le 1er mai 2004, pour les piscines existantes des habitations données en location saisonnière.
- à partir du 1er janvier 2006 pour toutes les autres piscines existantes.

Attention !

Quel que soit le dispositif choisi, il ne se substitue en aucun cas à la vigilance des parents et/ou adultes responsables qui reste le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.



AQUALARM V2

ZI Athéla II - 34 av. des Tamaris - 13704 LA CIOTAT cedex
www.aqualarm.com - contact@maytronics.fr

N°Azur 0 891 701 083

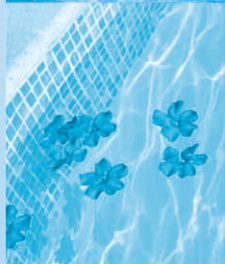
PRIX APPEL LOCAL



Votre revendeur :

AQUALARM V2

VOTRE ALARME DE PISCINE



La Sécurité en toute Tranquillité

AQUA

Votre alarme de piscine est opérationnelle 24h/24 - 7j/7

- ▶ Elle détecte la chute d'un corps dans votre piscine
- ▶ Elle vous alerte grâce à ses puissantes sirènes intégrées.



VÉRIFIÉ PAR LE LNE
LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS



Lieu de détente et d'agrément par excellence, la piscine est un endroit extrêmement dangereux pour les jeunes enfants.

Si la surveillance des adultes reste indispensable, Aqualarm est un élément de sécurité incontournable.



AQUALARM^{V2}

ALARME DE PISCINE



la centrale de détection

- Clavier tactile pour la gestion de la centrale
- 2 sirènes étanches intégrées de 115 dB chacune
- Bloc électronique étanche
- Technologie ultra faible consommation
- Alimentation par 4 piles alcalines standard
- Sonde immergée
- Indication des états du système (piles, liaison radio...) par signal lumineux et sonore
- Système compatible avec la grande majorité des piscines*
- Caractéristiques du boîtier :
 - design sobre et élégant
 - boîtier en matériau spécial piscine traité anti-UV et anti-chocs
 - **Encombrement réduit : 255x255x65 mm**

L'alarme doit être audible depuis la maison. Si votre habitation est éloignée de la piscine*, vous avez l'obligation légale de vous équiper d'un système de report.



*Consultez votre revendeur pour plus d'informations.

Une efficacité à toute épreuve

Bénéficiant des dernières technologies à base de micro-processeurs, Aqualarm analyse en permanence les ondes générées dans votre piscine. Quels que soient les équipements en service (robot, cascade, filtration...) et les conditions climatiques (vent, pluie...), son logiciel intégré utilise des techniques avancées de traitement du signal pour détecter efficacement les conditions d'alarme : ainsi, pas de déclenchements intempestifs ! Les performances d'Aqualarm sont à la hauteur de sa mission : vous apporter toute l'aide nécessaire dans la surveillance de votre piscine.

L'assurance de la conformité à la norme

Vous avez l'obligation légale d'installer un dispositif de sécurité normalisé pour votre piscine (voir modalités au verso de ce document). Aqualarm a été déclaré conforme à la norme NF P 90-307-1 : 2009 et au décret du 16 juillet 2009 relatifs aux alarmes de piscines par le Laboratoire National d'Essais (LNE) : avec Aqualarm, vous améliorez la sécurité de votre piscine en conformité avec la loi.

L'esthétisme

D'un design sobre et élégant, Aqualarm s'intègre parfaitement dans l'environnement de votre piscine et ne modifie en rien son harmonie.

La simplicité d'installation et d'utilisation

Aqualarm s'installe très simplement au bord de votre piscine : **il ne nécessite pas d'installation électrique, ni de réglage particulier.** Aqualarm possède deux modes de fonctionnement : le mode surveillance et le mode baignade.

Lorsque vous décidez de vous baigner, nul besoin de chercher une clé ou une télécommande pour désactiver la surveillance, il suffit de taper votre code sur le clavier de votre Aqualarm. De même, si vous avez oublié de passer en mode baignade, il vous suffit, pour arrêter la sirène, d'appuyer sur une touche quelconque directement sur la centrale au bord de la piscine. Après la baignade, et pour plus de sécurité, **Aqualarm se remet en route automatiquement** : ainsi, pas de risque d'oubli !

La qualité

Aqualarm est conçu et fabriqué en France. Aqualarm est garanti 2 ans pièces et main-d'oeuvre, retour atelier.

Le système anti-vol

Aqualarm est doté d'un **système exclusif anti-vol** : toute tentative de démontage, sans saisie préalable du code confidentiel, déclenche les sirènes intégrées.

Le report de centrale permet de déporter les signaux d'alerte et de défaillance au plus près de l'habitation. En cas de détection de chute par la centrale, la sirène du report est également déclenchée. Les opérations de gestion de l'alarme peuvent être effectuées indifféremment à partir de la centrale ou du boîtier report.

